

17 & 18 DÉCEMBRE 2022

RÈGLEMENT PARTICULIER DU

13ÈME TOURNOI INTERNATIONAL LILOTBAD.

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Autorisé par la FFBaD et la ligue AURA de Badminton : **En cours**
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 1er décembre 2022. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition. Les étrangers sont invités à cette compétition et ils devront envoyer une attestation de licence aux organisateurs.
3. Les Juges-Arbitres seront : M. Julien LAMERCERIE (JA Principal), et M. Guy STOLL (JA adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
5. Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame ou mixte le samedi 17 décembre 2022 et double homme et double dames le dimanche 18 décembre 2022 dans les séries « N1-N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les tableaux seront constitués en poules. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec les Juges-Arbitres, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs(euses) est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d'absence de ceux qui les composent.
6. Regroupements proposés : Les tableaux seront composés par séries selon le CPPH.
7. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux Maximum et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.
8. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse). 3 feuilles d'inscriptions maximum par clubs. Chèque bancaire ou virement. **Aucun remboursement après le 18 janvier 2023.**
9. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « Spin Gold » et les « Yonex Mavis 500 » pour les joueurs non classés.
10. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage ou par des officiels de terrains sur l'ensemble de la compétition.
11. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
12. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges-Arbitres.
13. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
14. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juges-Arbitres. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
15. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
16. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler aux Juges-Arbitres et à la table de marque.
17. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service → 2 services maximum et faute dans l'échange
18. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges-Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
19. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
20. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au **29 novembre 2022**. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le **1er décembre 2022**.
21. Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
22. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
23. Le Badminton Club de L'Isle d'Abeau décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
24. Un ou plusieurs photographes arpenteront les 2 gymnases pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction de la compétition.
25. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Bon tournoi à tous. Juge-Arbitre principal : Julien LAMERCERIE
Le 25 juin 2022

